

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ILLIZI
LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF : 000 133019 000854

Intitulé de l'opération: Etude, Suivi et réalisation d'une école primaire type 02 au niveau du pos 18 et 19, commune d'Illizi, Wilaya d'Illizi (cités d'habitat intégrées programme 2026)

« Avis pour un concours national d'architecture restreint

N° /2025

LA Direction des équipements Publique De La Wilaya D'Illizi lance un concours national d'architecture restreint pour : Etude et suivi pour la réalisation d'une école primaire type 02 au niveau du pos 18 et 19, commune d'Illizi, Wilaya d'Illizi (cités d'habitat intégrées programme 2026)

***CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

Il s'agit d'un Concours national d'architecture restreint aux Bureaux d'Etudes publics et privés, seuls ou constitués en **Groupement**, ainsi qu'aux architectes agréées, inscrits au tableau national de l'ordre des architectes en situation mise à jour vis à vis de l'ordre des architectes CNOA et en possession d'un agrément en cours de validité jusqu'à la date d'ouverture des plis de candidature, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

a) Capacités professionnelles

- Une copie de l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité.2025
- Et d'un protocole d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société (SCP).
- Pour les bureaux d'études publics, justifier : Du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création ; Et de l'extrait du registre de commerce portant code architecture (607009).

b) Capacités financière:

ayant réalisé un minimum de chiffre d'affaire égal ou supérieur à **1.500.000.00 DA**.

En prenant en compte les trois meilleurs chiffres d'affaires des cinq dernières années.

c) Capacités techniques : disposant des références professionnelles et des moyens humains suivantes :

➤ **Références professionnelles :**

Ayant exécuté au moins la mission étude et suivi ou bien étude ou suivi de réalisation d'un projet **catégorie «B»** ou la mission étude et suivi **02 projets de catégorie A** ou plus durant les 10 dernières années justifiées par attestations de bonne exécution, délivrées par un maître d'ouvrage public.

Les références professionnelles sont à justifier par (des attestations de bonne exécution ou des attestations administratives) sans limitation de délais délivrées par :

- Les maîtres d'ouvrage publics ;
- Et, Ou :Les maîtres d'ouvrages privés ou les opérateurs privés auprès des maîtres d'ouvrage publics au profit des architectes sous-traitants, auxquelles doivent être jointes obligatoirement les attestations délivrées par les DUAC, confirmant l'existence du permis de construire de l'opération concernée, ou le dépôt de permis de construire auprès des autorités compétentes.

• **Moyens humains :**

Disposant d'un minimum de personnel, justifié par les CV, les diplômes, l'état nominatif CNAS et les certificats ou attestations de travail pour :

- **Un chef de projet architecte ou master en architecture ou un ingénieur en génie civil ou bien master en génie civil** justifiant d'une expérience minimale de (03) trois ans.
- **licencier en génie civil ou bien DUEA ou un technicien supérieur en bâtiment** justifiant d'une expérience minimale de (02) deux ans.

- **Moyens matériels :**

- Justifier de l'adresse professionnelle du siège du bureau de l'architecte (acte de propriété, contrat de locationetc.).
- **dans le cas du groupement des bureaux d'études il sera tenu compte des capacités humaines de l'ensemble des membres du groupement, à condition que Chaque membre du groupement devra avoir assuré au moins l'étude et suivi d'un projet classé à la catégorie « B » OU la mission étude et suivi 02 projets de catégorie A, durant les 10 dernières années et aussi pour les moyens matériels.**
- **L'expérience doit être justifiée par des affiliations de la CNAS ou certificats de travail.**
- **Dans le cas où un cadre proposé comme chef de projet a exercé en tant que fonction libérale, la date du certificat d'existence ou affiliation CASNOS sera prise en considération.**

RETRAIT DU DOSSIER DE CONCOURS

- Le dossier du concours peut être retiré à partir de la première parution du présent avis concours restreint sur les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), sur le portail électronique des marchés publics, la presse écrite ou la presse électronique de **LA Direction des équipements Publique De La Wilaya D'Illizi**

- Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet ou par le mandataire commun lorsqu'il s'agit de **groupement** ou par un autre membre du groupement dument mandaté dans la convention de groupement, sur présentation de la convention de groupement, auprès de **la Direction des équipements Publique De La Wilaya D'Illizi**

Le dossier du concours restreint présenté par le soumissionnaire sera composé de Quatre plis comme suit :

- * Plis de l'offre de candidature.
- * Plis de l'offre technique
- * Plis de l'offre prestation
- * Plis de l'offre financière

- Les candidats procèdent **uniquement au dépôt des offres de candidature** :

- Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe fermée anonyme et cachetée ne comportant que les mentions suivantes :

« DOSSIER DE CANDIDATURE »

« Concours National d'Architecture Restreint N°/2025

**Maitrise d'œuvre Etude et suivi pour la réalisation d'une école primaire type 02 au niveau du pos 18 et 19, commune d'Illizi, Wilaya d'Illizi
(Cités d'habitat intégrées programme 2026)**

. « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée de préparation des offres de candidatures est fixée **07 jours** à partir de la première parution de l'avis de concours restreint sur les quotidiens nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), sur le portail électronique des marchés publics, la presse écrite ou la presse électronique .Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, dans le cas ou le jour de dépôt coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal.

La date de dépôt des offres (et non envoyées par voie postale) est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres avant **14.30** au niveau **la Direction des équipements Publique De La Wilaya D'Illizi**

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis de dossier candidature à une seule séance, qui se fera le jour correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à **14h30** au siège de la direction des équipements publics de la **wilaya d'Illizi**.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de **trois (03) mois** à compter de la date de dépôt des offres.